

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2021

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Daniel PEYSSONNERIE et M. Thierry MERMET-PEROZ

Pouvoirs : M. Daniel PEYSSONNERIE à M. Christian BERTHOLLIER et M. Thierry MERMET-PEROZ à M. Daniel LOMBARD

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Céline YACONO a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire explique qu'à la demande de Monsieur Pascal Lecocq la séance du conseil sera enregistrée.

Monsieur le maire annonce la présence de Madame Florence MENSAH, cheffe de projet « Petites villes de demain » et de Monsieur Stéphane MARTINOTTI, DGS de la communauté de communes Val Guiers. Un tour de table est lancé pour que chacun se présente, y compris l'ensemble du conseil municipal.

11012021 - RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR (LOT N° 01) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 07032021 en date du 26 juillet 2021 approuvant le marché d'un montant de 46 521.51 € HT (55 825.81 € TTC) passé avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS de Belmont-Tramonet (73 330) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 01 (Maçonnerie).

Considérant la demande du coordinateur SPS et l'obligation d'assurer la sécurité des usagers de la route, il est nécessaire d'installer un alternat avec feux tricolores ainsi que la signalisation adaptée devant la mairie,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **2 360.00 € HT (2 832.00 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **48 881.51 € HT (58 657.81 € TTC)**, soit une augmentation de **4.83 %** du marché initial.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

11022021 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIEGA

Conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian BERTHOLLIER, Président du SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan), présente à l'assemblée le rapport annuel de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par ledit syndicat et propose de l'approuver.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

11032021- CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)

Madame Florence MENSAH, cheffe de projet « Petites villes de demain » présente le dispositif.

« Petites villes de demain » (PVD) est un programme national de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui a pour objectif de soutenir des territoires comprenant des communes rurales de moins de 20 000 habitants, en leur permettant de se doter d'un projet global de revitalisation, Il vise à renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et à confirmer leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Il permet ainsi l'accompagnement des élus locaux sur la durée, de leur mandat municipal, jusqu'en 2026, en mobilisant les partenaires du programme et en leur apportant les moyens et l'ingénierie nécessaires.

Il est aujourd'hui proposé aux collectivités concernées par le programme PVD de bénéficier :

- d'une part d'un appui de premier niveau pour les aider à définir leur projet en l'inscrivant dans une approche stratégique à l'échelle du territoire,
- d'autre part d'une animation du réseau des chefs de projet. Chaque PVD disposera de l'équivalent de 10 à 12 jours (5 à 6 jours d'appui et 5 à 6 jours d'animation) financés à hauteur de 100 % par la Banque des territoires et l'ANCT et mis en œuvre par AGATE.

L'ANCT a attribué une enveloppe spécifique à la Savoie pour soutenir cette initiative.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention de subventionnement à signer avec l'ANCT et propose de la signer pour permettre l'attribution.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

11042021 - CESSIION DU VEHICULE CITROEN BERLINGO

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le véhicule CITROEN Berlingo immatriculé 968 VM 73 acquis par la collectivité en avril 2006, dont le kilométrage s'élève à ce jour à environ 142 000 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition d'un véhicule ISUZU.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 1 200.00 €.

L'établissement DELORME situé à Lyon 6^{ème} (69006) ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

11052021 - REFACTURATION A LA COMMUNE DE PONT DE BEAUVOISIN ISERE DES LAMPADAIRES DU PONT FRANCOIS 1ER

Monsieur le maire explique que les quatre candélabres triples du pont François 1^{er} ont été changés.

Il a semblé opportun d'inclure leur renouvellement dans le cadre du marché global de modernisation des installations de l'éclairage public signé par la commune de Pont de Beauvoisin Savoie avec l'entreprise SOBECA de Tullins (38) pour ainsi bénéficier de prix attractifs.

Au global, pour ces quatre candélabres triples le montant de l'acquisition s'élève à 7 260.00 € HT (soit 8 712.00 € TTC). Une subvention d'un montant de 2 064.00 € a été obtenue auprès du SDES de la Savoie.

Après déduction de cette aide et du FCTVA à percevoir, il reste à la charge des collectivités Pontoises la somme de **5 218.88 €** à répartir à hauteur de 60 % pour la commune de Pont de Beauvoisin Isère et de 40 % pour Le Pont-de-Beauvoisin Savoie.

	Taux	Montant de la participation
PONT-DE-BEAUVOISIN (ISERE)	60 %	3 131.33 €
LE PONT DE BEAUVOISIN (SAVOIE)	40 %	2 087.55 €

Monsieur le maire demande à l'Assemblée de procéder à la refacturation de la part revenant à la commune de Pont de Beauvoisin Isère.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

11062021 - BUDGET 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 afin d'augmenter des crédits inscrits en section d'Investissement aux opérations suivantes :

- N° 2720 : Maison des associations – Architecte
- N° 2724 : Nouvelle caserne de gendarmerie – Etude de faisabilité

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n° 5 ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes

2720	2313	Constructions	74 400.00 €	
2724	2031	Frais d'études	11 040.00 €	
020		Dépenses imprévues	- 85 440.00 €	
		TOTAL	0.00 €	0.00 €

Débats :

. Monsieur François MEDIMEGH demande à quoi correspond les études de faisabilité ? Monsieur Daniel LOMBARD explique que c'est des études menées pour savoir si le projet est viable avant d'aller plus loin.

. Monsieur le Maire ajoute que pour le moment nous inscrivons la dépense mais que rien n'est encore sûr. Il y a beaucoup de discussions en cours entre les Gendarmes, la Commune et la CCVG. Ainsi, si c'est à la commune de porter le projet, la somme sera déjà inscrite.

. Monsieur Gérard GOZE demande de quel terrain il s'agit. Monsieur le maire indique que c'est le terrain situé à la Maladière prêt de la pépinière Filias.

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

11072021 - DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE DEUX COLUMBARIUMS

Monsieur le Maire rappelle que deux columbariums de 9 places chacun sont en place au cimetière communal.

Actuellement quatre cases sont libres, il conviendrait de prévoir dès maintenant l'acquisition de deux nouveaux columbariums identiques à ceux déjà installés.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 29 320.00 € HT.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser ce projet et de solliciter le soutien financier de l'Etat et du Conseil Départemental de la Savoie.

Débats : Monsieur Gérard GOZE demande ce qu'est un columbarium ? Monsieur le maire explique que ce sont des cases pour les personnes qui se font incinérées.

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

A NOTER, la délibération annoncée pour une demande de subvention – achat de défibrillateurs est retirée. Ce projet n'est pas subventionnable.

11082021 - GARANTIE D'EMPRUNT OPAC – REHABILITATION DES BATIMENTS LES SAPINS

Vu la demande présentée par l'OPAC de la Savoie,

Vu l'intérêt de la réhabilitation des bâtiments Les Sapins devant permettre une importante amélioration des performances thermiques et énergétiques de l'immeuble, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement,

Monsieur le maire propose que la commune s'engage à garantir les prêts que l'office sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération.

Débats : -

Votes ***Pour : 19*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

11092021 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME A TEMPS COMPLET AU 01/12/2021 ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique a présenté avec succès l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe. Pour permettre sa nomination dans ce grade, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Monsieur le maire propose :

- De créer, à compter du 1^{er} décembre 2021, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De supprimer, après nomination de l'agent dans son nouveau grade, l'emploi d'adjoint technique à temps complet,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois,

Débats : -

Votes ***Pour : 19*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

11102021 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune avait adhéré au groupement de commande lancé par le Centre de gestion de la Savoie en vue de renouveler les contrats d'assurance groupe pour le risque statutaire.

L'appel d'offre ayant amené le CDG 73 à retenir le groupement SOFAXIS/ CNP, l'adhésion à ce contrat est proposée aux communes membres.

Monsieur le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune dans les conditions antérieures (franchise de 10 jours fermes) et de l'autoriser à signer la convention avec le CDG 73.

Débats : -

Votes ***Pour : 19*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

11112021 - MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

La commune avait adhéré au groupement de commande lancé par le CDG 73 en vue de renouveler les contrats d'assurance groupe pour le risque « prévoyance » proposé aux agents communaux.

L'appel d'offre lancé s'est conclu en faveur du groupement constitué de SIACI Saint-Honoré et IPSEC, mieux disant.

Le CDG 73 demande que la collectivité participe à la cotisation. Monsieur le maire propose de fixer cette participation à 10 € par mois et par agent pour un équivalent temps plein avec proratisation en fonction du temps de travail.

Monsieur le maire propose d'adhérer au nouveau dispositif dans les conditions précisées et à l'autoriser à signer la convention avec le CDG 73.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire lit le courriel de Monsieur Lecocq pour cette séance du conseil et répond aux interrogations :

« - Concernant le Tambour de Ville : Les associations ne sont pas consultées pour faire paraître des nouvelles dans le Tambour ?

- PLU : Où en sommes nous avec la réunion publique qui devait avoir lieu ?

- Peut-on en savoir un peu plus sur le lotissement du Croibier , nombre de parcelles, crèche à quel endroit ?

- La présentation de PLU diffusée lors de la réunion du 12 septembre 2019 n'est plus accessible sur le site de la commune ? Problèmes techniques ? »

- Pour le Tambour de ville, toutes les associations peuvent nous transmettre des informations sur leur activité mais nous nous gardons la possibilité de les diffuser ou non, et également de les réécrire ou de les réduire. Certaines le font (tennis par exemple) et nous les publierons. Pour autant, nous n'avons pas systématiquement ouvert les colonnes du tambour à toutes les publications. La revue municipale est construite sur le principe d'une rédaction contrôlée sauf en ce qui concerne la place dévolue à l'opposition pour laquelle nous attendons d'ailleurs le texte.
- Le PLU est toujours en cours de révision. Il a été suspendu un temps à cause du COVID, du départ de la personne qui gère le dossier au bureau d'étude Géonomie et de la possibilité de révision du SCOT. Si la révision du SCOT était lancée nous aurions du reprendre de nouveau notre PLU. Il était donc préférable d'attendre. A présent, les réunions de travail ont redémarré mais la date de la prochaine réunion publique n'est pas encore arrêtée. Ça avance doucement mais sûrement.
- Au sujet du lotissement du Croibier, pour le moment nous n'avons aucun dépôt de permis de construire. Hormis les bruits de couloirs, nous n'en savons pas plus. Le lotisseur Arcade vient nous voir de temps en temps mais rien de nouveau.
- Pour la présentation du PLU de 2019, c'est un problème technique, elle a du être remis en ligne.

Ensuite courriel de Monsieur François MEDIMEGH :

« Les présidentielles approchent, Mr le maire a-t-il été sollicité par des éventuels candidats aux élections...? »

À ma connaissance il est prévu de nouvelles cartes électorales pour 2022, si oui peut-on avoir quelques informations et y a-t-il du changement dans la façon de procéder...? »

- Oui, plusieurs candidats ont déjà pris contact depuis l'an dernier.
Monsieur Medimegh demande si le sujet sera débattu avec l'ensemble du conseil municipal. Monsieur le maire répond négativement et explique que c'est l'avis personnel du maire.
- Une refonte est effectivement prévue en 2022. Cette refonte permet de supprimer de la liste électorale les personnes décédées et celles radiées. Ce qui engendre un nouveau numéro d'électeur et donc une nouvelle carte pour tous les électeurs. Rien ne change dans la procédure d'inscription. Inscription au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour des élections et exceptionnellement en cas de déménagement, 10 jours avant.

Monsieur la maire évoque :

- Le repas des Aînés prévu le 28 novembre et l'obligation d'avoir un passe sanitaire pour pouvoir aider au service.

- La patinoire qui arrive très bientôt. Elle sera mise en place à partir de la semaine prochaine.

→ Madame Yacono explique que les enfants de notre école vont pouvoir en profiter à partir de la classe de CP. Le Conseil municipal jeunes aura un créneau de réservé un mercredi pour les récompenser de leurs bonnes actions.

- Le manque de médecin est toujours d'actualité malgré un article sur le Dauphiné et un court passage sur France 3 pour essayer de faire bouger les choses et espérer en avoir au moins un. Un de nos conseillers départementaux a pris possession du dossier et une réunion est prévue avec l'ARS sous peu.

Madame Céline Yacono explique qu'il a été décidé, malgré la déception des enfants et par prudence, que le conseil municipal jeunes ne participera pas au repas des Aînés. Ils vont décorés un sapin de Noël à la salle des fêtes avec des décorations confectionnées par leur soins avec leur prénom pour montrer à nos aînés qu'ils pensent à eux.

Plusieurs belles actions sont organisées par le CMJ :

- Collecte en cours de jouets à l'école pour les enfants qui n'en ont pas. Ils ont choisi de la remettre à l'association Saint Vincent de Paul.
- Décoration de la ville en soutien aux commerçants est prévue le 1^{er} décembre.

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, il sera organisé la venue des enfants lors d'un prochain conseil municipal.

→ Monsieur Lecocq en profite pour demander à partir de quand le public peut assister aux séances du conseil municipal. Il est répondu qu'il est actuellement possible que le public assiste.

Pour terminer, Madame Yacono souhaite remercier la commission scolaire pour leur présence alors qu'ils sont beaucoup sollicités.

Monsieur Lecocq souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée, qu'avec son colistier Monsieur Medimegh, ils ont pu bénéficier d'une formation de plus de 6h dispensée par une association des élus minoritaires pour apprendre ce qu'est être élu minoritaire dans un conseil. Une formation très bénéfique où ils ont appris beaucoup. La mise en application débute dès aujourd'hui puisque Monsieur Lecocq a commencé à enregistrer la séance en application de l'article L.21.23/12 qui autorise l'enregistrement et même de filmer. Monsieur Lecocq indique que parfois ils ne sont pas écoutés ou mal retranscrits sur les comptes-rendus. Ainsi avec un enregistrement, il explique qu'il sera plus simple d'en débattre à la séance suivante. Une formation très intéressante et ils continueront dans ce sens car d'autres thèmes sont proposés comme le PLU par exemple. Il indique qu'ils auraient même dû commencer bien avant pour apprendre d'autres choses qui auraient peut-être pu éviter d'être en désaccord avec certains élus. Cette formation est prise sur le DIF élu, c'est un droit. Il invite tous les élus et notamment les nouveaux à ne pas hésiter à se former parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont inconnues, même dans son cas, après avoir déjà suivi un mandat. Monsieur Lecocq finit ses explications en indiquant que ces formations pourront être mises en application au fur et à mesure du temps et leur permettront ainsi de ne pas être dans l'ignorance.

→ Monsieur Goze demande à quoi va lui servir ces enregistrements ? Monsieur Lecocq explique que cela lui permettra de les réécouter au moment de la diffusion du compte-rendu et voir ce qui a été dit.

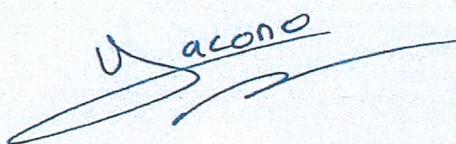
Monsieur Goze a peur que les enregistrements soient divulgués à l'extérieur. Monsieur Lecocq certifie que non, c'est pour son usage personnel ainsi que celui de ses colistiers.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- **38.2021** : Signature d'un marché avec la société Chartreuse PL de Beaucroissant pour l'achat d'un camion ISUZU
- **39.2021** : Résiliation du bail de location pour le garage nommé « BOX 2 » sis Rue d'Aiguenoire
- **40.2021** : Signature d'une convention de mise à disposition d'une place stationnement « Place 1 » situé à l'angle de la rue des tissandiers et de la rue de pérouze
- **41.2021** : Signature d'un contrat de déneigement avec l'entreprise SANCY de Saint Béron pour la saison 2021/2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21 h 16.

Secrétaire de séance,
Céline YACONO



Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

